

Liste de dépenses encourues pour la gestion environnementale en période postfermeture admissibles à une réclamation

À l'attention de l'auditeur

Les documents justificatifs doivent correspondre aux éléments suivants :

Inspection et entretien du lieu

Inspection générale du lieu

Frais pour des visites d'inspection et d'élaboration de rapports (salaires)

Location des équipements

Frais de déplacements

Entretien du lieu

Frais pour recouvrement final, tonte, comblement d'affaissements, végétalisation (salaires)

Machinerie et équipements

Matériaux, semences

Systèmes de captage et de traitement du lixiviat

Salaires et matériaux pour :

Frais pour le nettoyage des drains

Frais d'entretien et remplacement de pompes, vannes, aérateurs, surpresseurs

Frais d'entretien du système informatique

Système de captage et de destruction du biogaz

Frais d'entretien et remplacement de puits de captage et de destruction, soufflantes, séparateur d'eau, coupe-flamme, pilote et isolation (salaires, matériaux)

Frais pour le nettoyage des drains

Infrastructures auxiliaires

Salaires et matériaux pour :

Entretien des clôtures, barrières et affiches

Entretien des chemins d'accès : réparation, profilage et déneigement

Entretien de fossés, ponceaux et bassin de sédimentation

Entretien du bâtiment

Entretien des puits d'observation des eaux souterraines et du biogaz

Remplacement d'équipement

Coût d'achat des équipements

Coût d'achat des pièces

Frais d'installation (salaires)

Programme de suivi environnemental

Suivi des eaux souterraines et de surface

Frais d'échantillonnage (salaires et matériel)

Frais d'analyse de laboratoire

Frais pour traitement à l'extérieur du site

Suivi des biogaz

Frais de campagnes de mesure (salaires et matériel)

Suivi de l'étanchéité des conduites de transport du lixiviat brut

Salaires et matériel

Suivi de l'étanchéité des bassins de traitement du lixiviat

Salaires et matériel

Captage et traitement du lixiviat

Salaires pour l'opération du système et la gestion de boues et boues de décantation

Coût des produits chimiques

Coût matériel utilisé

Frais pour traitement à l'extérieur du site

Liste de dépenses encourues pour la gestion environnementale en période postfermeture admissibles à une réclamation

À l'attention de l'auditeur

Les documents justificatifs doivent correspondre aux éléments suivants :

Captage et destruction des biogaz

Salaires pour l'opération du système

Électricité ou autre dépense d'énergie

Coût d'électricité

Essence

Autres coûts d'énergie du lieu

Administration et frais divers (si prévus pendant l'exploitation)

Planification des activités et demande d'accès au fonds

Salaires

Frais de consultation

Compilation des données, suivi d'efficacité et rapport annuel

Salaires

Frais de consultation

Fonctionnement du comité de vigilance

Frais associées (salaires et autres)

Autres dépenses

Assurances (si prévues pendant l'exploitation)

Frais de location du local

Imprévus (en respect des limites établies) ¹

Impôts (s'il y a lieu)

Autres dépenses d'inspection et entretien du lieu et/ou suivi environnemental

Note :

1. Seulement applicable pour les réclamations présentées dans le cadre d'un Plan quinquennal

Précision :

Les dépenses doivent correspondre à la période et à l'installation objet de la réclamation.